

Service départemental de la
Charente

Objet : Matérialiser l'impact des aménagements du
Syndicat au titre de la continuité écologique sur
le bassin de la Gaveronne

A l'attention de
Mr le Président,
du SIAH du Sud Charente : bassins Tude et Dronne

Réf dossier :

Réf demande :

Affaire suivie par : Olivier COUTEAU

Le 29/05/2012

A la demande du technicien rivière du bassin de la Tude, Gaël Pannetier, le service départemental de Charente de l'ONEMA a décidé de procéder à différentes pêches électriques de prospections sur un affluent direct de la Tude, la Gaveronne, et un sous affluent, le ruisseau du Plain.

Ces deux ruisseaux ayant fait l'objet d'aménagements expérimentaux au titre de la continuité écologique, il est impératif de réaliser un suivi de l'impact de ces travaux quant à la continuité écologique par le biais de pêches électriques (méthodologie basée seulement sur présence/absence de poissons avec détermination des espèces).

Ainsi, au niveau de chaque ouvrage aménagé, nous avons réalisé une pêche sur un linéaire moyen de 50 mètres, soit environ 25 mètres en aval de l'ouvrage et 25 mètres en amont. Le temps de pêche a varié de 5 à 10 minutes par points pour les 12 points réalisés.

1 - SPECIFICITES DU MILIEU AQUATIQUE

La Gaveronne et le ruisseau du Plain sont deux petits cours d'eau de seconde catégorie piscicole du bassin de la Tude. Ils ont fait l'objet de modifications anthropiques liées à la présence de moulins, au remembrement agricole et à la création de plans d'eau.

Depuis près de 20 ans ces ruisseaux subissent des mises à sec de plus en plus régulières et conséquentes. Ainsi, durant l'été et l'automne 2011 ces cours d'eau sont restés à sec sur presque la totalité de leur linéaire, tout comme la Tude en aval de la confluence avec la Gaveronne, sur plusieurs kilomètres.

Sur ces deux cours d'eau, le Syndicat a recensé et aménagé les différents points noirs liés à la continuité écologiques, notamment les seuils de pont et les bras de décharges de moulins. Ce sont 12 sites qui ont été aménagés par apport de matériaux en aval (bloc de pierre de différentes tailles) dans le lit du cours d'eau de façon à réduire la pente au droit des ouvrages et à les rendre franchissables.

2 - OBSERVATIONS

Nous avons réalisé les pêches de l'aval vers l'amont sur les 12 points (7 sur la Gaveronne et 5 sur le Plain) :

Cours d'eau la GAVERONNE

-point n°1 : Pont CG 16 : RD 674

Présence de 3 espèces (gardon, loche franche et perche soleil) en quantité limitée (9 individus). Les poissons sont répartis en aval et en amont de l'ouvrage, avec de l'habitat naturel sur le secteur amont (racinaires, sous-berges).

L'ouvrage (seuil de pont) nous paraît franchissable pour toutes les espèces.

-point n°2 : Pont CG 16 : RD 141

Présence de 4 espèces (gardons, épinochettes, perches soleil et tanche) en effectif conséquent (55 individus). Les poissons sont principalement répartis au niveau des aménagements qui ont créé des postes (successions de radiers et de petites fosses), quelques uns sont capturés en amont de l'ouvrage mais l'habitat est très limité sur le tronçon (à l'exception de 2 « risebermes » solidement ancrés en berge).

L'ouvrage (seuil de pont) nous paraît franchissable pour toutes les espèces.

-point n°3 : Chemin rural St laurent de Belzagot aval Moulin Teinturier

Présence de 5 espèces (gardons, épinochettes, loches franches, perches soleil et rotengles) en effectif conséquent (plus de 30 individus). Les poissons sont principalement stockés à l'aval de l'ouvrage, au niveau des aménagements (constitutifs d'habitat diversifiés). Le tronçon amont est moins diversifié et comporte un habitat peu accueillant.

L'ouvrage (buse de pont) nous paraît franchissable pour l'espèce anguille mais plus difficilement pour les autres espèces - il conviendrait de reprendre l'aménagement pour rehausser la lame d'eau aval de quelques centimètres.

-point n°4 : Déversoir du moulin Teinturier

Présence de 4 espèces (gardons, épinochettes, perches soleil et rotengles) en effectif réduit (7 individus). Tous les poissons sont capturés en aval de l'ouvrage, le secteur amont n'a pas d'habitat (ancien bief).

L'ouvrage (seuil de décharge) nous paraît seulement franchissable pour l'espèce anguille mais pas pour les autres espèces. La crue a modifié fortement les aménagements. Le franchissement du site pourrait être repensé (reconnecter la « vieille mère » ?)

-point n°5 : St Martial de Montmoreau : Pont CG 16 – D21

Présence de 3 espèces (perches soleil, tanche, épinochette) en effectif moyen (25 individus). Tous les poissons sont capturés en aval de l'ouvrage, au niveau des postes créés par les aménagements. Le tronçon aval a beaucoup bougé avec la crue car c'est une portion très rectiligne et le tronçon amont ne dispose pas d'habitat.

L'ouvrage (seuil de pont) nous paraît seulement franchissable pour l'anguille.

-points n°6 et 7 : chemin rural et route communale du lieu dit chez Boucherie

Points sans capture de poissons.

Les deux ouvrages nous paraissent franchissables pour toutes les espèces. Quelques traces de rejets de matières organiques (élevage bovin) sont apparentes.

Cours d'eau le PLAIN

Point n°1 : Déversoir du moulin de valy

Présence de 5 espèces (gardons, épinochettes, brochet, loches franches et chevesne) en effectif moyen (20 individus). Tous les poissons ont été capturés en amont de l'ouvrage, secteur avec beaucoup d'habitat (racinaires).

L'ouvrage (ancien seuil de décharge) nous paraît franchissable pour toutes les espèces.

Points n°2 : CG 16 – RD 24

Présence de 6 espèces (gardons, chabots, perches soleil, loches franches, vairons, goujons) en effectif important (75 individus). Tous les poissons ont été capturés en aval de l'ouvrage, au niveau des habitats créés par les aménagements. L'habitat est très limité sur le secteur amont.

L'ouvrage nous paraît franchissable pour l'anguille mais plus difficilement pour les autres espèces. Une légère augmentation de la lame d'eau en aval pourrait améliorer la situation.

Point n°3 : Ancien déversoir du moulin Gallais

Présence d'une seule espèce (chabot) mais en effectif conséquent (22 individus), tous les poissons ont été capturés en aval de l'ouvrage au niveau des postes créés par les aménagements. Le site a été modifié par la crue. Le tronçon amont ne comporte aucun habitat.

L'ouvrage nous paraît seulement franchissable pour l'espèce anguille, un complément d'aménagement est nécessaire, en aval et en amont.

Points n°4 et 5 : Route communale au lieu dit Chabreuil à Courgeac et chemin rural

Pas de poissons capturés.

Les deux ouvrages nous paraissent franchissables pour l'anguille mais nécessitent un nouveau calage de la lame d'eau pour les autres espèces.

3 - ANALYSE DES INCIDENCES SUR LE MILIEU AQUATIQUE

La recharge granulométrique du lit mineur de ces deux cours d'eau en aval des ouvrages infranchissables a effacé le problème de la continuité écologique dans plus d'un cas sur deux pour toutes les espèces de poissons présentes et permet la « franchissabilité » de tous par l'espèce anguille (même si nous ne la retrouvons pas, peut-être pour d'autres raisons : zone de répartition, méthodologie de prospection non exhaustive, problème de franchissement sur les bassins Dronne et Tude...).

Ces aménagements permettent aux différentes espèces de se répartir à nouveau sur une grande partie du linéaire de ces deux cours d'eau dès le retour de l'eau (même à l'échelle d'une tête de bassin qui subit des assèchements importants).

La période de forte crue que ce bassin vient de connaître le mois dernier a également permis de vérifier la solidité des aménagements et permettra de s'adapter au mieux pour les prochaines interventions.

4 - CONCLUSION

La présence de certaines espèces comme la perche soleil, la tanche et le rotengle est certainement le fruit de fuites de plans d'eau ou de mares installés sur l'amont du bassin. La crue récente a pu être un facteur important de cette « dévalaison ».

La présence des autres espèces, loches, épinochettes, gardons, chevesne, vairons, brochets et chabots est la preuve matérielle de mouvements de poissons sur ces cours d'eau (en grande partie asséchée - durant plus de 4 mois).

Sur l'ensemble des pêches, plus de 75% des poissons ont été capturés dans les aménagements, véritables « postes à poissons », alternance de zone de repos et de nourriture.

Nous avons également observé un manque d'habitat récurrent sur de grands tronçons (entièrement désertés par les poissons).

En conclusion, nous pouvons affirmer que ces aménagements expérimentaux ont apporté beaucoup au milieu tant au titre de la continuité écologique (pour le franchissement piscicole et le transit sédimentaire) qu'au titre de la restauration de ces cours d'eaux (création d'habitat).

Ces actions de réhabilitation des milieux aquatiques, par recharge granulométrique, bien que réalisées sur des milieux fragilisés par des assèchements répétés, permettent, dès le retour de l'eau, une nouvelle colonisation par les différentes espèces piscicoles, d'une part en levant les obstacles transversaux quant à la continuité écologique (et sédimentaire) et, d'autre part, en améliorant voire créant de l'habitabilité au sein du lit mineur du cours d'eau.

Ces aménagements réduisent les facteurs limitants d'une nouvelle colonisation des milieux par les espèces piscicoles à la seule notion de continuité du débit dans les cours d'eau concernés.

L'agent technique de l'environnement
Olivier COUTEAU

Le Technicien de l'environnement
Chef du service départemental de Charente - ONEMA
Sébastien DETHIER